



**COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES
ET DES ELEVAGES MARINS (CRPMEM) DE LA REUNION**

47, rue Evariste de Parny
97420 Le Port Cedex
contact@crpmem.re – 02 62 42 23 75

**RECHERCHE PAR APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)
PLUSIEURS PÊCHEURS PROFESSIONNELS ARTISANS
POUR LA COLLECTE DE POST-LARVES
POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET TRAPALI 2026-2028**

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

CONTEXTE ET OBJECTIFS

On estime que 60% des habitats littoraux de La Réunion sont fortement dégradés (CMUB, 2020-2026) et que 15% des espèces de coraux constructeurs de récifs sont menacées ou quasi menacées (UICN, 2020), en raison des pressions d'origines anthropiques. En parallèle, plusieurs espèces marines sont victimes de la surpêche, notamment les espèces démersales, du fait de leurs caractéristiques biologiques les rendant vulnérables (maturité tardive, croissance lente, recrutement intense et ponctuel et habitat restreint). Un rapport de l'UICN de 2022 fait état du risque de disparition de 36 espèces de poissons emblématiques récifaux dans les eaux réunionnaises et plusieurs études menées par l'Ifremer mettent en exergue la diminution des stocks d'espèces de fond à l'échelle de la bande côtière, avec une diminution des rendements pour la petite pêche côtière de 90% en 11 ans sur ces espèces (Ifremer, 2011), signe de l'effondrement des stocks. Ces différentes dégradations des habitats et de la biodiversité menacent directement la pérennité économique mais également la résilience de l'écosystème marin.

De plus, du fait de l'absence de plateau continental autour de La Réunion et de sa géographie isolée, le nombre de post-larves qui colonise les platiers est cent à quatre cent fois moins élevé que dans d'autres récifs mieux structurés. Les populations adultes, en partie définies par l'apport larvaire, sont régulées par ce « recrutement limitant », ce qui les rend d'autant plus fragiles et sensibles aux effets de la pêche et à la dégradation de leurs habitats (Durville, et al. 2001).

Au vu de ce constat, en considérant les effets croissants dans les années à venir des changements globaux, et l'importance de soutenir la pêche artisanale côtière pour la souveraineté alimentaire du territoire ainsi que de préserver ce patrimoine naturel, le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de La Réunion souhaite initier un projet, en partenariat avec OCEA Consult' et le Centre technique de recherche et de valorisation des milieux aquatiques (CITEB) visant à contribuer à la restauration des populations d'espèces démersales côtières et à leurs habitats.

Ce projet a pour but, en premier lieu, d'améliorer les connaissances sur le recrutement larvaire autour de l'île des espèces démersales représentant un enjeu de conservation. Puis, ce projet propose d'étudier différentes stratégies de restauration de la biodiversité et des habitats marins, au regard des connaissances acquises sur le cycle de vie de ces espèces. Deux études de faisabilité seront menées : la mise en place d'un projet de recolonisation de la bande côtière par des juvéniles issus d'élevage et l'immersion de nouveaux récifs artificiels sur les zones de fort recrutement larvaire. Ce projet sera mené en collaboration étroite avec les pêcheurs professionnels, impliqués dans les actions de terrain et sensibilisés au projet.

Pour cela le projet sera composé de 3 axes :

1. Acquisition de connaissances sur le cycle de vie des espèces récifales
2. Application à des projets d'aménagement et de restauration de la biodiversité
3. Coordination et valorisation du projet

Les résultats attendus sont de :

- Définir l'abondance et la richesse du recrutement larvaire selon les différents substrats marins et conditions hydrologiques autour de l'île ;
- Définir des zones à enjeu accueillant un important flux larvaire ;
- Développer une méthodologie adaptée à La Réunion, de capture de post-larves d'espèces d'intérêts halieutiques, élevage en bassin et relâche des juvéniles en mer ;
- Identifier les meilleures stratégies permettant d'assurer l'efficacité des projets de restauration avec les différents acteurs ;
- Etablir des recommandations techniques pour le déploiement de nouveaux récifs artificiels en vue de créer des zones de création de biomasse ;
- Sensibiliser et impliquer les pêcheurs professionnels dans la restauration des écosystèmes.

CADRE DE LA CONSULTATION

Par délibération N°2025-10-23_013 du 23 octobre 2025 relative aux actions et projets du CRPMEM de La Réunion approuvant le projet de **technique de restauration et d'appui à la pêche par l'aquaculture de larves d'intérêt (TRAPALI¹)**, le CRPMEM de La Réunion a validé la réalisation d'une étude visant à améliorer les connaissances sur le recrutement larvaire autour de l'île des espèces démersales représentant un enjeu de conservation. Dans le cadre du 1^{er} axe de ce projet (« Acquisition de connaissances sur le cycle de vie des espèces récifales »), les résultats doivent notamment permettre de mieux définir l'abondance et la richesse du recrutement larvaire selon les différents substrats marins et conditions hydrologiques autour de l'île, des zones à enjeu accueillant un important flux larvaire et de développer une méthodologie adaptée à La Réunion de capture de post-larves d'espèces d'intérêts halieutiques.

C'est dans ce cadre que le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) a **pour but de rechercher des prestataires, pêcheurs professionnels en activité**, afin de **réaliser des sorties nocturnes de déploiement de pièges lumineux « SAKITRAP » selon un calendrier basé sur les périodes de nouvelle lune (« lune noire ») pendant les mois d'été austral**, dans le but de **collecter des post-larves d'espèces d'intérêt halieutique** destinée à être triées puis mises en élevage au Port, dans les installations du CITEB, partenaire du projet TRAPALI. Entre octobre et mars (saison estivale), les périodes de captage favorables s'étalent en effet sur 5 nuits, entre les 2 nuits précédant et les 2 nuits succédant la nouvelle lune.

Plusieurs pêcheurs pouvant être sélectionnés pour chaque port concerné (**Saint-Gilles, Le Port pour la Baie de La Possession, Sainte-Marie, Sainte-Rose et Saint-Pierre**), qui se relaieront **selon un calendrier défini par le CRPMEM de La Réunion**. Pour les **sites les plus éloignés du Port** et des installations du CITEB (**Saint-Pierre, Sainte-Rose et Sainte-Marie**), les opérations ne se dérouleront que **lors de 2 nuits au cours des 5 nuits favorables**, selon les conditions météorologiques et les possibilités d'organisation des partenaires du projet, et **sur 2 sites parmi les 3 potentiels**. **Les sites et des dates seront définis par le CRPMEM de La Réunion avant chaque période d'opérations.**

¹ Plus d'infos sur <https://www.crpmem.re/article/trapali>

Dans chaque port, les pêcheurs seront **équipés par le CRPMEM de La Réunion du matériel nécessaire à la conception des mouillages amovibles** (bouées, cordages, accastillage, corps-morts ou ancres...), qui serviront au déploiement des pièges lumineux.

Le principe de la collecte des larves est de profiter des périodes estivales de plus fort recrutement et des nuits sans lune pour que l'effet attractif de la lumière sur le piégeage des larves soit maximum. Développés par OCEA et l'IRD et ayant fait montre de leur efficacité au cours de projets précédents, **les pièges lumineux « SAKITRAP »** sont constitués d'un système d'attraction lumineux (contrôlable par programmation d'une carte électronique), surmontant un système de piégeage des petits poissons et de stockage dans un panier percé permettant de laisser échapper l'eau de mer à leur remontée. Chaque piège est équipé d'un cordage et d'un flotteur permettant d'en régler la profondeur. Les pièges sont **déployés à 1 mètre sous la surface en série (jusqu'à 5 pièges successifs)** sur des **filières arrimées à des mouillages** matérialisés par une bouée de surface et équipés de **corps-morts amovibles**, mouillés sur des **fonds jusqu'à 20-25 mètres maximum** (Figure 1).



Figure 1 : Les pièges lumineux SAKITRAP utilisés lors du projet TRAPALI ; à gauche, la bouée de mouillage (blanche) à laquelle sont fixés trois pièges lumineux (flotteurs rouges) ; au centre, le piège tel qu'il se présente en position de captage sous l'eau ; à droite, la remontée d'un piège avec le panier de stockage des larves (images OCEA Consult')

Dans le cadre du projet TRAPALI, **les mouillages utilisés pour le déploiement des pièges seront amovibles**, avec des corps-morts d'environ 15-20 kg, facilement relevables par les pêcheurs qui auront la charge de ces opérations. Les **positions de déploiement pourront ainsi être adaptées** en fonction des conditions météorologiques, tout en évitant un éventuel « effet DCP » susceptible de fidéliser d'éventuels prédateurs des post-larves autour de ces mouillages.

Les pièges lumineux seront préparés et fournis par OCEA, partenaire du projet. Une **formation préalable à l'ensemble des procédures** (décrites ci-après, « MISSIONS D'UN PRESTATAIRE ») de déploiement de ces pièges, de récupération et de transport des post-larves collectées, sera organisée avant la première saison de captage par le personnel d'OCEA à destination de l'ensemble des pêcheurs sélectionnés, le mercredi 7 octobre 2026 dans les locaux du CRPMEM de La Réunion. Lors de chaque première opération menée par un pêcheur, un personnel d'OCEA tâchera d'embarquer avec lui pour l'accompagner dans la conduite des premières manipulations.

La prestation s'exécutera sur le littoral réunionnais aux abords immédiats des ports **de Sainte-Rose, de Sainte-Marie, du Port, de Saint-Gilles-Les-Bains et de Saint-Pierre**.

Le présent AMI ne relève pas du guide des achats de fournitures, de travaux et de services du CRPMEM de La Réunion, validé par la délibération n°2024-03-13_001 du Conseil du 13 mars 2024 au motif que le coût unitaire d'intervention est déjà défini.

Cet AMI définit l'objet des prestations recherchées, les conditions, les caractéristiques techniques ainsi que les critères utilisés pour la sélection des prestataires.

Cet AMI sera porté à la connaissance des marins pêcheurs par une campagne de communication sur le site internet et la page Facebook du CRPMEM de La Réunion, d'une part, et par l'envoi d'un courrier électronique à tous les marins pêcheurs de La Réunion, d'autre part.

a) La réception des candidatures

- La réception des candidatures peut se faire par voie électronique ou postale. Le CRPMEM de La Réunion conserve pour ce faire l'accusé de réception de la candidature justifiant sa réception complète dans les délais fixés.

b) La sélection des candidatures

- Le président du CRPMEM de La Réunion, sur proposition de ses services qui auront examiné les candidatures recevables, signera les contrats avec les prestataires sélectionnés.
- Les pêcheurs professionnels ne disposant pas encore de contrats de prestation avec le CRPMEM de La Réunion seront prioritaires dans la sélection des candidatures sous conditions que leurs dossiers soient déposés complets et dans le délai imparti.
- Une communication écrite (l'utilisation par voie électronique est valable) sera faite à chacun sur le sort réservé à sa candidature.

DESCRIPTIF DES LOTS

Le présent AMI porte sur 5 lots, indépendants les uns des autres pour les opérations de déploiement de mouillages amovibles, d'installation puis de récupération et de vidage des pièges lumineux, et enfin de transport des larves vers le port d'attache du pêcheur.

⇒ Lot n° 1 : Port de Saint-Gilles

Ce lot fera l'objet d'opérations de déploiement de **5 pièges**, pendant **5 nuits d'affilée**, au cours de **chacune des 6 périodes de lune noire de chaque saison** (sauf pour les 2 premières périodes, afin de roder au mieux les manipulations):

1. Du 8 au 12 octobre 2026 : 2 nuits, avec 3 pièges uniquement
2. Du 7 au 11 novembre 2026 : 2 nuits, avec 3 pièges uniquement
3. Du 7 au 11 décembre 2026 : 5 nuits, avec 5 pièges
4. Du 5 au 9 janvier 2027 : 5 nuits, avec 5 pièges
5. Du 4 au 8 février 2027 : 5 nuits, avec 5 pièges
6. Du 6 au 10 mars 2027 : 5 nuits, avec 5 pièges
7. Du 28 septembre au 02 octobre 2027 : 5 nuits, avec 5 pièges
8. Du 27 au 31 octobre 2027 : 5 nuits, avec 5 pièges
9. Du 26 au 30 novembre 2027 : 5 nuits, avec 5 pièges
10. Du 25 au 29 décembre 2027 : 5 nuits, avec 5 pièges
11. Du 24 au 28 janvier 2028 : 5 nuits, avec 5 pièges
12. Du 23 au 27 février 2028 : 5 nuits, avec 5 pièges

Soit un total de **54 nuits entre octobre 2026 et février 2028**.

Les 3 à 5 pièges lumineux « SAKITRAP » seront à chaque fois amarrés sur mouillage amovible déployé dans la zone de périmètre général de la RNMR immédiatement à la sortie du port de Saint-Gilles, sur des fonds de 20-25 m maximum (Figure 2).

Le pêcheur prestataire indiquera la position et l'heure de pose (au moment du coucher du soleil) du mouillage, ainsi que son heure de récupération le lendemain matin avant le lever du soleil. Le pêcheur prestataire viendra déposer les glacières remplies d'eau et de post-larves issues des captages de la nuit sur le port de Saint-Gilles, où elles seront récupérées par les équipes scientifiques du projet, **chaque matin avant 5h30**.

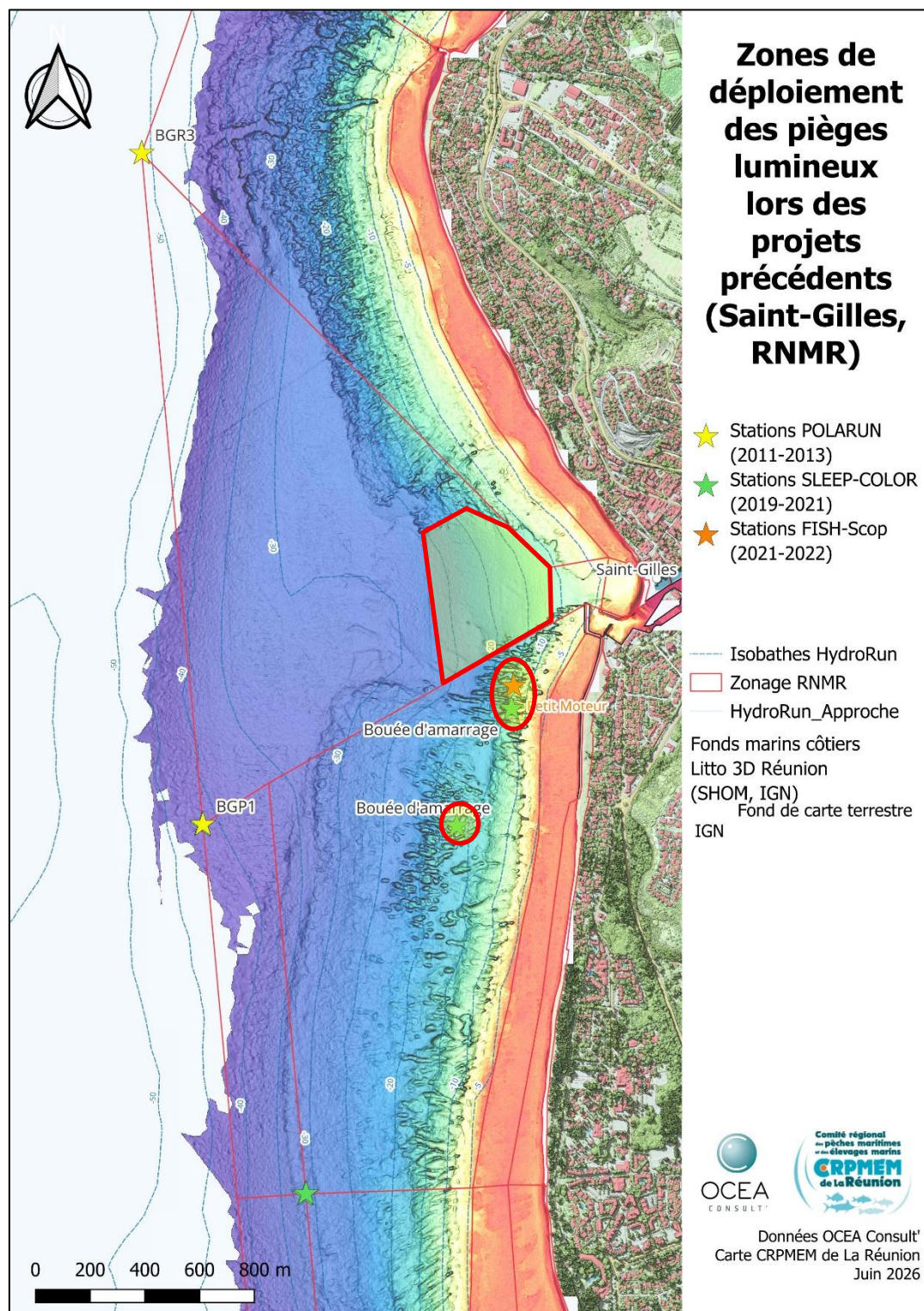


Figure 2 : Carte de situation des stations de captage de larves lors des projets précédents à la sortie du port de Saint-Gilles; en rouge, les zones de déploiement envisagées pour le projet TRAPALI sont matérialisées par un encadrement rouge et fond jaune (dans le « cône » de périmètre général de la RNMR à la sortie du port, sur fonds sableux uniquement pour la pose de mouillages amovibles, et/ou sur les dispositifs d'amarrage à gauche de la sortie du port)

⇒ **Lot n° 2 : Port de la Pointe des Galets / La Possession**

Ce lot fera l'objet d'opérations de déploiement de **5 pièges**, pendant **5 nuits d'affilée**, au cours de **chacune des 6 périodes de lune noire de chaque saison** (sauf pour les 2 premières périodes, afin de roder au mieux les manipulations):

1. Du 8 au 12 octobre 2026 : **2 nuits, avec 3 pièges uniquement**
2. Du 7 au 11 novembre 2026 : **2 nuits, avec 3 pièges uniquement**
3. Du 7 au 11 décembre 2026 : 5 nuits, avec 5 pièges
4. Du 5 au 9 janvier 2027 : 5 nuits, avec 5 pièges
5. Du 4 au 8 février 2027 : 5 nuits, avec 5 pièges
6. Du 6 au 10 mars 2027 : 5 nuits, avec 5 pièges
7. Du 28 septembre au 02 octobre 2027 : 5 nuits, avec 5 pièges
8. Du 27 au 31 octobre 2027 : 5 nuits, avec 5 pièges
9. Du 26 au 30 novembre 2027 : 5 nuits, avec 5 pièges
10. Du 25 au 29 décembre 2027 : 5 nuits, avec 5 pièges
11. Du 24 au 28 janvier 2028 : 5 nuits, avec 5 pièges
12. Du 23 au 27 février 2028 : 5 nuits, avec 5 pièges

Soit un total de **54 nuits entre octobre 2026 et février 2028**.

Les 3 à 5 pièges lumineux « SAKITRAP » seront à chaque fois amarrés sur le même mouillage amovible, déployé par le pêcheur prestataire dans la Baie de La Possession, sur des fonds de 20-25 m maximum. La Figure 3 illustre la zone de déploiement potentiel des pièges lumineux dans la Baie de La Possession.

Le pêcheur prestataire indiquera la position et l'heure de pose (au moment du coucher du soleil) du mouillage, ainsi que son heure de récupération le lendemain matin avant le lever du soleil. Le pêcheur prestataire viendra déposer les glacières remplies d'eau et de post-larves issues des captages de la nuit au niveau du quai du CITEB, en face de de la darse de pêche hauturière du port Ouest de la Pointe des Galets (Figure 3), **chaque matin avant 6h**.

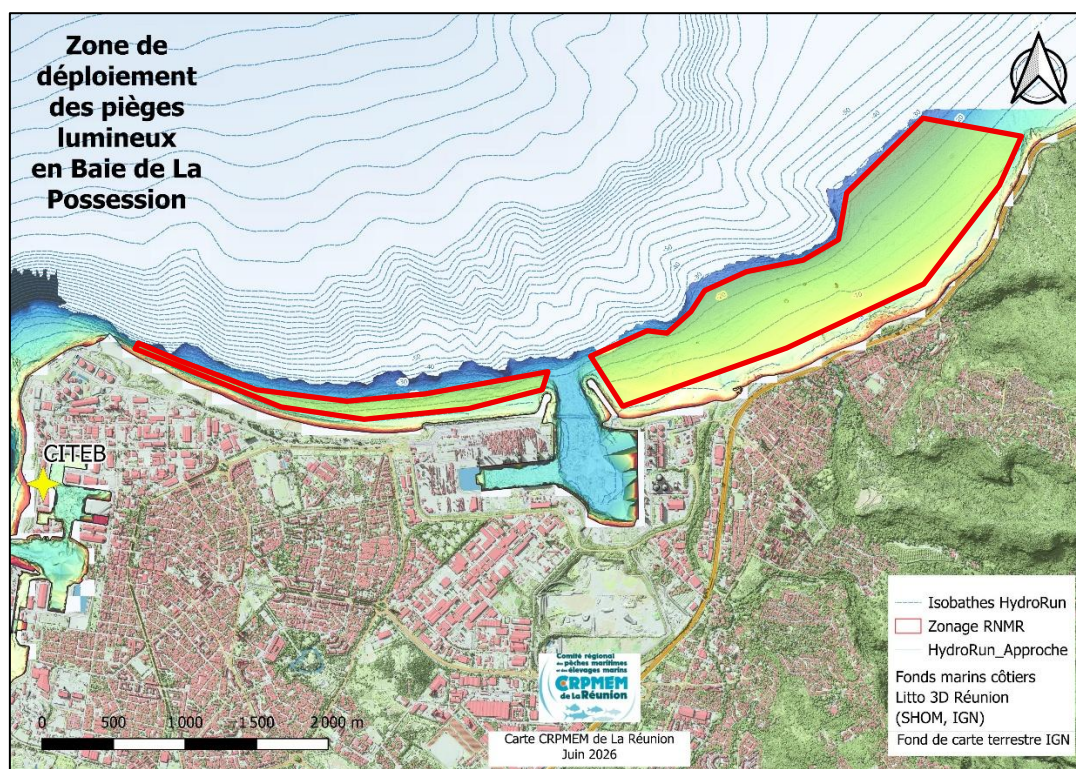


Figure 3 : Carte de situation des zones de déploiement envisagées pour le projet TRAPALI dans la Baie de La Possession, matérialisées par un encadrement rouge et fond jaune des zones de profondeurs situées entre 5 et 25 mètres environ ; le site du CITEB est indiqué par une étoile jaune sur la carte, en face de la darse de pêche hauturière du port Ouest de la Pointe des Galets

⇒ Lot n° 3 : Port de Sainte-Marie

Ce lot fera l'objet d'opérations de déploiement des **3 pièges**, pendant **2 nuits au maximum (définies par le CRPME de La Réunion selon les conditions météo)**, au cours de **chacune des 6 périodes de lune noire de chaque saison** :

1. Du 8 au 12 octobre 2026 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
2. Du 7 au 11 novembre 2026 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
3. Du 7 au 11 décembre 2026 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
4. Du 5 au 9 janvier 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
5. Du 4 au 8 février 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
6. Du 6 au 10 mars 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
7. Du 28 septembre au 02 octobre 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
8. Du 27 au 31 octobre 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
9. Du 26 au 30 novembre 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
10. Du 25 au 29 décembre 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
11. Du 24 au 28 janvier 2028 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
12. Du 23 au 27 février 2028 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges

Soit un total de $2 \times 12 =$ **24 nuits maximum entre octobre 2026 et février 2028.**

Les 3 pièges lumineux « SAKITRAP » seront à chaque fois amarrés sur le même mouillage amovible, déployé par le pêcheur prestataire sur des fonds de 20-25 m maximum, à la sortie du port de Sainte-Marie. La Figure 4 illustre la zone de déploiement potentiel des pièges lumineux dans la zone autour du port de Sainte-Marie.

Le pêcheur prestataire indiquera la position et l'heure de pose (au moment du coucher du soleil) du mouillage, ainsi que son heure de récupération le lendemain matin avant le lever du soleil. Le pêcheur prestataire viendra déposer les glacières remplies d'eau et de post-larves issues des captages de la nuit sur le quai du port de Sainte-Marie, où elles seront récupérées par les équipes scientifiques du projet, **chaque matin avant 5h.**

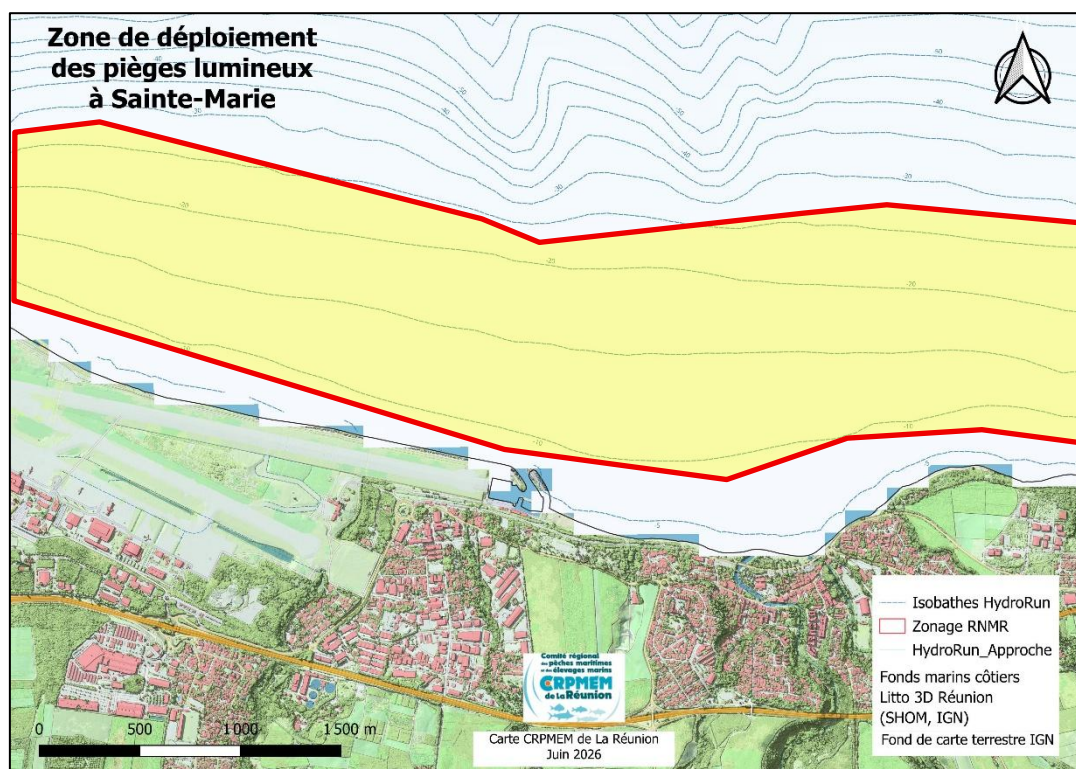


Figure 4 : Carte de situation des zones de déploiement envisagées pour le projet TRAPALI aux abords du port de Sainte-Marie, matérialisées par un encadrement rouge et fond jaune des zones de profondeurs situées entre 5 et 25 mètres environ

⇒ Lot n° 4 : Port de Sainte-Rose

Ce lot fera l'objet d'opérations de déploiement des **3 pièges**, pendant **2 nuits au maximum (définies par le CRPME de La Réunion selon les conditions météo)**, au cours de **chacune des 6 périodes de lune noire de chaque saison** :

1. Du 8 au 12 octobre 2026 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
2. Du 7 au 11 novembre 2026 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
3. Du 7 au 11 décembre 2026 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
4. Du 5 au 9 janvier 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
5. Du 4 au 8 février 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
6. Du 6 au 10 mars 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
7. Du 28 septembre au 02 octobre 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
8. Du 27 au 31 octobre 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
9. Du 26 au 30 novembre 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
10. Du 25 au 29 décembre 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
11. Du 24 au 28 janvier 2028 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
12. Du 23 au 27 février 2028 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges

Soit un total de $2 \times 12 =$ **24 nuits maximum entre octobre 2026 et février 2028.**

Les **3 pièges lumineux « SAKITRAP »** seront à chaque fois **amarrés sur le même mouillage amovible**, déployé par le pêcheur prestataire sur des fonds de 20-25 m maximum, à la sortie du port de Sainte-Rose. La Figure 5 illustre la zone de déploiement potentiel des pièges lumineux dans la zone autour du port de Sainte-Rose.

Le pêcheur prestataire **indiquera la position et l'heure de pose (au moment du coucher du soleil)** du mouillage, ainsi que son **heure de récupération** le lendemain matin **avant le lever du soleil**. Le pêcheur prestataire viendra **déposer les glacières remplies d'eau et de post-larves** issues des captages de la nuit **sur le quai du port de Sainte-Rose**, où elles seront récupérées par les équipes scientifiques du projet, **chaque matin avant 4h30**.

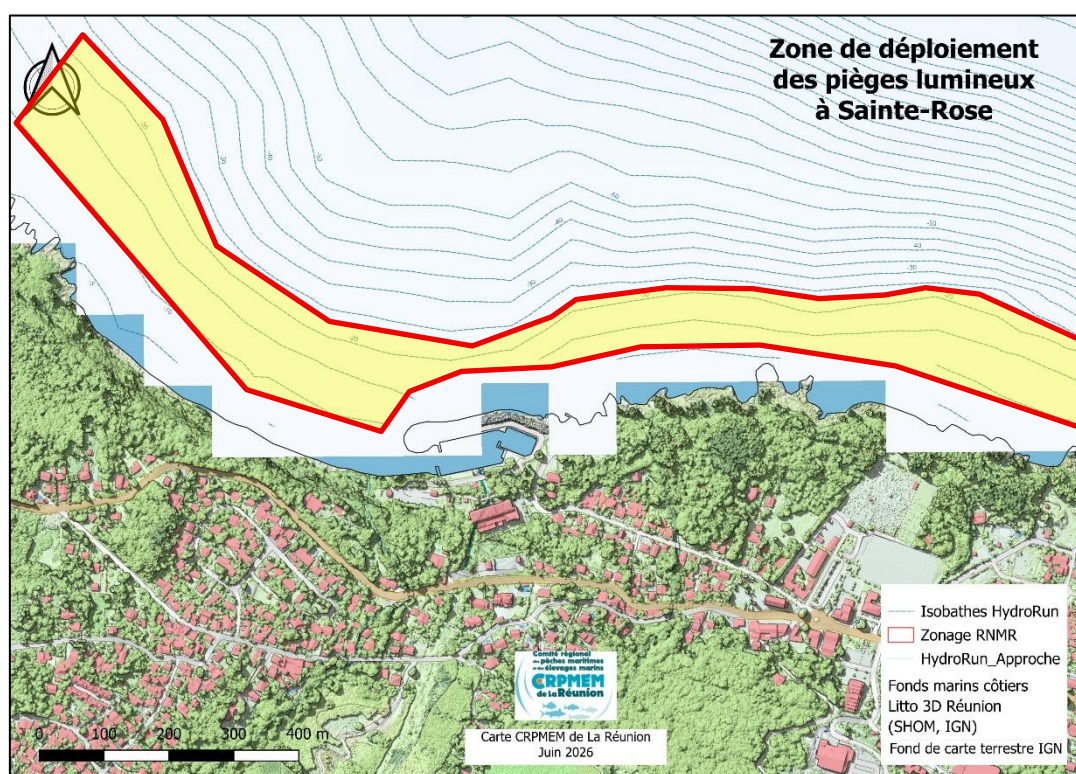


Figure 5 : Carte de situation des zones de déploiement envisagées pour le projet TRAPALI aux abords du port de Sainte-Rose, matérialisées par un encadrement rouge et fond jaune des zones de profondeurs situées entre 5 et 25 mètres environ

⇒ **Lot n° 5 : Port de Saint-Pierre**

Ce lot fera l'objet d'opérations de déploiement des **3 pièges**, pendant **2 nuits au maximum (définies par le CRPME de La Réunion selon les conditions météo)**, au cours de **chacune des 6 périodes de lune noire de chaque saison** :

1. Du 8 au 12 octobre 2026 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
2. Du 7 au 11 novembre 2026 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
3. Du 7 au 11 décembre 2026 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
4. Du 5 au 9 janvier 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
5. Du 4 au 8 février 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
6. Du 6 au 10 mars 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
7. Du 28 septembre au 02 octobre 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
8. Du 27 au 31 octobre 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
9. Du 26 au 30 novembre 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
10. Du 25 au 29 décembre 2027 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
11. Du 24 au 28 janvier 2028 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges
12. Du 23 au 27 février 2028 : 2 nuits maximum, avec 3 pièges

Soit un total de $2 \times 12 =$ **24 nuits maximum entre octobre 2026 et février 2028.**

Les **3 pièges lumineux « SAKITRAP »** seront à chaque fois **amarrés sur le même mouillage amovible**, déployé par le pêcheur prestataire sur des fonds de 20-25 m maximum, à la sortie du port de Saint-Pierre. La Figure 6 illustre la zone de déploiement potentiel des pièges lumineux dans la zone autour du port de Saint-Pierre.

Le pêcheur prestataire **indiquera la position et l'heure de pose (au moment du coucher du soleil)** du mouillage, ainsi que son **heure de récupération** le lendemain matin **avant le lever du soleil**. Le pêcheur prestataire viendra **déposer les glacières remplies d'eau et de post-larves** issues des captages de la nuit **sur le quai du port de Saint-Pierre**, où elles seront récupérées par les équipes scientifiques du projet, **chaque matin avant 5h.**

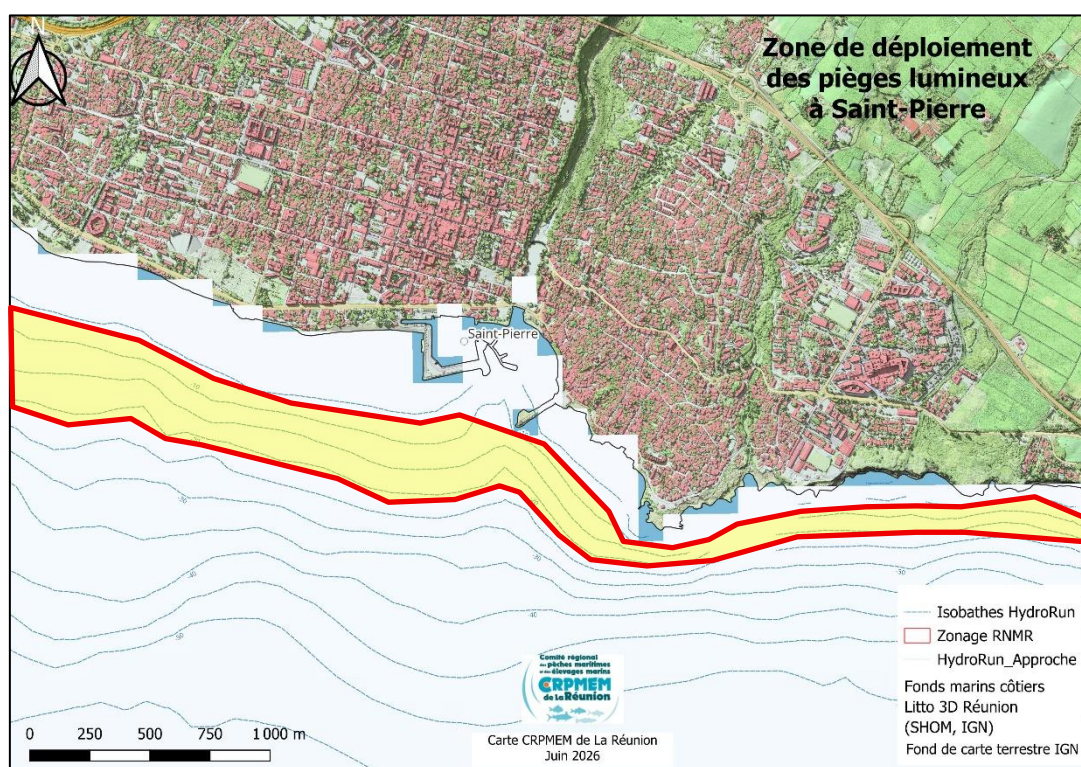


Figure 6 : Carte de situation des zones de déploiement envisagées pour le projet TRAPALI aux abords du port de Saint-Pierre, matérialisées par un encadrement rouge et fond jaune des zones de profondeurs situées entre 5 et 25 mètres environ

Un pêcheur professionnel ne peut répondre qu'à un seul lot, selon son port d'attache. Si deux pêcheurs sont sélectionnés sur un même lot, un système de rotation sera établi.

MISSIONS DU PRESTATAIRE

En fonction des conditions météo et de la disponibilité du personnel scientifique, le choix des 2 nuits parmi les 5 favorables autour de chaque nouvelle lune, et des 2 sites parmi les 3 éloignés (Sainte-Marie, Sainte-Rose et Saint-Pierre) sera effectué par les partenaires scientifiques du projet (OCEA, CRPMEM de La Réunion et CITEB). Avant chaque période de nouvelle lune, et chaque sortie nocturne, en fonction de ces choix, chaque pêcheur en charge des opérations sera mobilisé par téléphone par le CRPMEM de La Réunion.

Avant la première opération, l'ensemble du matériel nécessaire au montage des mouillages et à la manipulation des pièges et post-larves (bassines, glacières, sacs plastiques...) sera distribué aux pêcheurs prestataires (1 lot de matériel par port) au cours d'une **journée de présentation du projet et de formation** aux procédures qui sera organisée dans les locaux du CRPMEM de La Réunion le **mercredi 7 octobre 2026** (présence obligatoire).

OCEA préparera l'ensemble des pièges « SAKITRAP » nécessaires (5 pièges par pêcheur pour Saint-Gilles et La Possession, 3 pièges par pêcheur pour les autres sites) : programmation des cartes électroniques pour gérer l'allumage et l'arrêt de la lumière, montage de la partie étanche du dispositif et fourniture aux pêcheurs à chaque opération. À chaque piège « SAKITRAP » sera associée une glacière identifiée, fournie au pêcheur, afin que l'origine des post-larves captées soit parfaitement suivie.

En fin de journée avant le coucher du soleil, le pêcheur embarquera tout le matériel nécessaire (mouillage amovible et pièges « SAKITRAP ») et ira le déployer au coucher du soleil sur les sites favorables (cf. Figure 2 à Figure 6, pages précédentes) en fonction des conditions de mer. Il lui sera demandé de conserver au maximum les mêmes positions de pose d'une opération sur l'autre, afin de standardiser au mieux les procédures de captage au cours du projet.

Les positions GPS précises de déploiement de ces mouillages seront transmises au CROSS-RU et à la DMSOI en temps réel, via un système de localisation par application smartphone déjà éprouvé par le CRPMEM de La Réunion.

En fin de nuit et avant le lever du soleil, le pêcheur ira récupérer les pièges « SAKITRAP » et les post-larves collectées, qui seront versées dans chaque glacière correspondante, **selon la procédure définie et décrite précisément par OCEA (lien vidéo complet sous la Figure 7)**. Il relèvera ensuite le mouillage, et ramènera immédiatement l'ensemble à quai, où l'équipe des partenaires du projet le rejoindra pour récupérer les larves et procéder au tri puis au transport vers le site d'élevage.



Figure 7 : Capture d'écran de la vidéo de présentation détaillée des procédures de manipulation des SAKITRAP et de récupération des larves capturées (lien : https://youtu.be/PCvG2_6BruM), qui servira de support à la formation des pêcheurs mobilisés sur le projet TRAPALI

Entre la pose et la récupération des pièges lumineux « SAKITRAP », le pêcheur prestataire pourra effectuer les activités qui lui conviennent (pêche, retour au port...), à condition de respecter les horaires de récupération et de mise à disposition des glacières remplies d'eau et des post-larves collectées chaque matin auprès de l'équipe scientifique du projet.

Les prestataires devront avoir entre autres :

- De bonnes connaissances des fonds marins, des conditions de navigation et des abords des zones de déploiement envisagées pour les mouillages des pièges lumineux ;
- La capacité de monter le mouillage amovible, et de l'adapter aux conditions propres à chaque site (en particulier aux profondeurs visées), à partir du matériel fourni par le CRPMEM de La Réunion (cordage, bouée, accastillage, corps-mort ou ancre) ; il devra identifier ce matériel avec l'immatriculation de son navire, et entretenir ce matériel pendant toute la durée du projet ;
- L'assurance d'une disponibilité totale lors de l'ensemble des périodes prévues par le projet.

Une grande disponibilité et une capacité de travail seront demandées pour la bonne réalisation des sorties de captages de post-larves et de maniement des pièges lumineux « SAKITRAP ».

REMARQUES IMPORTANTES

La communication relèvera du seul CRPMEM de La Réunion.

CANDIDATURES

Les pêcheurs professionnels intéressés à participer à la réalisation des sorties de déploiement de pièges lumineux « SAKITRAP » et de captage de post-larves adresseront au CRPMEM de La Réunion les documents suivants pour justifier de leurs candidatures :

a) Identification

- Formulaire de candidature et attestation sur l'honneur signées (cf. pages suivantes) ;
- Identification du prestataire (nom, adresse, statut juridique...) ;
- Extrait Kbis, le cas échéant le livret professionnel maritime ;
- Acte de francisation du navire (Certificat d'enregistrement de navire) ;
- Titre de formation autorisant le commandement à la pêche ;
- Attestation CRO/CGO ;
- Attestation de régularité fiscale de moins de trois mois ;
- Attestation de régularité sociale de moins de trois mois ;
- Attestation de régularité vis-à-vis de la CPO armateurs ;
- Relevé d'identité bancaire ;

b) Capacité technique

- Expérience dans la navigation, la pêche côtière et la manipulation de dispositifs de pêche avec corps-morts amovibles ;
- Copie du permis de navigation avec la mention d'embarquement d'un « personnel spécial » ;
- Copie du permis d'armement valide, précisant aussi la capacité d'embarquement d'un « personnel spécial » ;
- Copie de l'attestation d'assurance du navire, intégrant la responsabilité civile de l'armateur sur l'embarquement de passagers.

Aucune sous-traitance ne sera autorisée.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le projet « TRAPALI » est financé par les subventions des Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, pour la Pêche et pour l'Aquaculture (FEAMPA) 2021-2027 « Contribution à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques » et la Région Réunion.

a) Prix de la prestation

Les opérations de déploiement des mouillages amovibles, de manipulation des pièges lumineux « SAKITRAP » et de récupération et transport des post-larves à réaliser par les prestataires retenus seront payées selon les modalités suivantes :

- Défraiement pour le suivi de la formation initiale réalisée par OCEA le mercredi 7 octobre 2026 au Port, pour la manipulation des pièges lumineux « SAKITRAP » : **50€** (sur justificatif de présence)
- Déploiement et relève d'un corps-mort amovible, montage et déploiement de 3 à 5 pièges lumineux « SAKITRAP », récupération des post-larves et transvasement dans chaque glacière individuelle, ramenées au port : **250€** (sur justificatif du respect des horaires)

Les prix sont fixes et non révisables.

b) Paieement de la prestation

Le paiement sera effectué par virement bancaire à la fin de chaque période lunaire sur présentation de la facture des sorties réalisées, validée par le CRPMEM de La Réunion, précisant les dates et la nature de la prestation.

EXAMEN ET ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Les candidats doivent avoir transmis leurs offres dans les délais fixés. Elles doivent, en outre, être complètes et contenir toutes les pièces requises.

Aucune candidature ne sera acceptée après le délai fixé et tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Les candidatures doivent être transmises au CRPMEM de La Réunion, sous la référence «SORTIES_TRAPALI_2026-2028 », par voie électronique (contact@crpmem.re) ou par voie postale (47, rue Évariste de Parny – 97420 Le Port) et être remises complètes avant **le vendredi 2 octobre à 12 heures.**

Les offres complètes seront examinées dans l'ordre d'arrivée et dans la limite du nombre de pêcheurs par zone. Le CRPMEM de La Réunion procédera ensuite à la sélection des pêcheurs intéressés à participer à la réalisation de sorties de captage de post-larves après avoir vérifié la recevabilité de leurs candidatures.

Attribution et formalisation du contrat

Un contrat de prestation sera établi entre le CRPMEM de La Réunion et chacun des candidats retenus.



Objet : Attestation et engagement sur l'honneur

Je soussigné (Nom et Prénom)

Atteste sur l'honneur que :

- Les renseignements et documents fournis dans ma candidature sont exacts.
- Je suis conscient qu'une fausse déclaration m'expose à des poursuites et que ce certificat pourra être utilisé en justice.

En cas de sélection de ma candidature je m'engage à respecter les engagements et obligations mentionnés dans le contrat de prestation une fois signé.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Nom, Prénom et date

Signature



Formulaire de candidature

COLLECTE DE POST-LARVES

POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET TRAPALI 2026-2028

Nom, prénom :

Statut juridique :

Navire :

Immatriculation :

Port d'attache :

Pièces obligatoires :

- ☐ Identification du prestataire (nom, adresse, statut juridique... formulaire ci-présent) ;
- ☐ Extrait Kbis, le cas échéant le livret professionnel maritime ;
- ☐ Acte de francisation du navire (Certificat d'enregistrement de navire) ;
- ☐ Titre de formation autorisant le commandement à la pêche ;
- ☐ Attestation CRO/CGO ;
- ☐ Attestation de régularité fiscale de moins de trois mois ;
- ☐ Attestation de régularité sociale de moins de trois mois ;
- ☐ Attestation de régularité vis-à-vis de la CPO armateurs ;
- ☐ Relevé d'identité bancaire ;
- ☐ Attestation et engagement sur l'honneur ;

Capacité technique

- ☐ Expérience dans la navigation, la pêche côtière et la manipulation de dispositifs de pêche avec corps-morts amovibles ;
- ☐ Copie du permis de navigation avec la mention d'embarquement d'un « personnel spécial » ;
- ☐ Copie du permis d'armement valide, précisant aussi la capacité d'embarquement d'un « personnel spécial » ;
- ☐ Copie de l'attestation d'assurance du navire, intégrant la responsabilité civile de l'armateur sur l'embarquement de passagers.

Fait à, le

Signature/tampon